Numéro 014, Décembre 2022

ISSN : 2518-4237

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et Sciences Humaines

UNIVERSITE DE KARA

LONGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Décembre 2022

ISSN : 2518 - 4237

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

UNIVERSITE
DE KARA

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Numéro 014, Décembre 2022

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiyè
prise au « musée de Yadè », « Kabıyɛ
sɔsaa ɖiwa »

©*LƆŋGBOWU*, Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo
N° 014, Décembre 2022
ISSN : 2518 – 4237

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION
Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU**,** *Professeur Titulaire*
Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*
Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Professeur Titulaire*
Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Professeur Titulaire*
Secrétaire : Essonam BINI, *Maître de Conférences*
Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
Pr Komla SANDA (Université de Kara)
Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)
Pr Adama KPODAR (Université de Kara)
Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)
Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)
Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)
Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)
Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)
Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)
Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)
Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)
Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)
Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)
Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)
Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)
M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche (CNRST)
Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de

Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Padabo KADOUZA, (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Koffi SOSSOU,; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Boussanlègue TCHABLE, (Université de Kara) ; Pr Tchaa PALI, (Université de Kara) ; Pr Paboussoum PARI (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlipe GANGUE (Université de Lomé); Pr Ali Pitaloumani GNAKOU (Université de Lomé) ; Pr Kouméalo ANATE (Université de Lomé) ; Pr Essohanam BATCHANA (Université de Lomé) ; Pr Kokou GBEMOU (Université de Lomé) ; Pr Séna AKAKPO-NUMADO (Université de Lomé) ; Pr A. AWESSO (Université de Lomé), Baguissoga SATRA, Maître de Conférences (Université de Kara), Essonam BINI, Maître de Conférences (Université de Kara), Mimboabe BAKPA Maître de Conférences (Université de Kara), ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, Maître de Conférences (Université de Kara).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE **i**
SOMMAIRE **iii**
LIGNE EDITORIALE **vii**
SYNTHESE DES ARTICLES **xi**

LANGUES ET LETTRES **1**

A critical evaluation of human interactions in Lola Shoneyin's *The secret lives of Baba Segi's wives* and Buchi Emecheta's *The slave girl*, **LOHOU Toyi, KPEZOU Kodjo Tchaa & DADJA-TIOU Panaewazibiou……...…** **3**
Language education stakeholders' Attitudes and Personality versus Interactions and Motivational progress in Benin universities, **HOUNNOU AZOUA Mathias, LANMANTCHION Flavien Dossou & PATINVOH AGBAYAHOUN Juvenale……..…….** **17**
Le masque Wè, entre la laideur physique et la bonté spirituelle : quelle poétique pour un symbole vivant ? **GUEHI Germain……...** **31**
Les géométries structurelles dans *Le pagne noir* de Bernard Binlin Dadié, **DELY Mamadou……...……** **43**
La qualification en Dagara : quelles stratégies didactiques ? **NACOULMA Boukaré……** **55**
Les emprunts du Fang (a75) aux langues indo-européennes : un premier état des lieux, **MEDJO MVE Pither, EKO MBA Jean-Martel & NZAMICKALE Damien……..…** **61**
Contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, **SANGARE Ignace ……..…….** **77**
Lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, **KABRE Victor ……..…..…….….** **95**

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE **103**

Difficultés agroéconomiques et exploitation agricole des bas-fonds dans le département de Bondoukou (Nord-est de la Côte d'Ivoire), **KOUASSI Kossonou Blaise & GBOKO Kouassi Adjoumani…..** **105**
La base de données fiscale sous SIG de la commune v: un outil pour améliorer la gouvernance locale, **DOUMBIA Bougadari…….....** **123**

L'hévéaculture: le levier d'une mutation agricole mal assurée dans le département de Bongouanou (centre-est de la Côte d'Ivoire), **KOFFI YAO Jean Julius ……. 143**
État des lieux de l'agriculture numérique dans le département de Sinématiali (Côte d'Ivoire), **TUO Kolotioloma Honoré, KONÉ Kapiéfolo Julien & LOUKOU Alain François ….…….... 159**
Contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), **HALPOUGDOU Martial……..… 175**
Onomastique des marchés de Pointe-Noire (1960-2018), **ZIDI Joseph……..... 191**
Résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo. Cas de la subdivision administrative d'Epéna (1922-1960), **NGODI Etanislas ……..……...…. 209**
La victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh en 1296 av. J.-C. : entre vérité et propagande, **MENE Yao Fabrice-Alain Davy** & **KOFFI Amani…….... 239**
Désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire : l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales et profanation de ses objets sacrés, **ADOUBI Thierry Hugues..... 255**
Réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso, **SIMPORÉ Lassina……... 271**
La première Haute-Volta (1919-1932) : les avatars d'une colonie dans le contexte de la « mise en valeur », **BAZIE Boubié …….. 297**
« Le Rwanda, ça ne m'inspire pas » : Bertrand Badié ou quand le savant se préfère au savoir, **SARÉ Séni ……..…… 313**
Intelligence artificielle : prodromes d'une obsolescence du proprement humain ? **EKPO Kouadio Victorien ……...…. 329**
Blaise pascal et le salut des âmes (aux équipes enseignantes de Côte-d'Ivoire), **PILLAH Niali Armand-Privat ……..…..…... 343**
Impasses de la démocratie dans la modernité politique : quels défis pour les sociétés africaines ? **FADEME Komla ……..…... 359**
Les fondements de la communication, **TCHASSANTI Abdourahim …… 377**
Perception de l'interface « vie au travail-vie privée » et son impact sur l'engagement organisationnel affectif : le rôle modérateur des variables sociodémographiques et du bien-être psychologique au travail, **MBINA YEMBI Moulin Aymar & MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait ……...…. 395**
Méthodes pédagogiques : conception et pratiques enseignantes à l'ère de l'APC au Bénin, **DJIMA Fatahou ……..…… 417**

Formes, fondements socioculturels de la persistance des mutilations génitales féminines au Benin, **TCHANTIPO SAI Sotima …… 429**
Pratique touristique et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire : l'exemple du village de Waraniéné, **N'GORAN Kouamé Fulgence ……. 443**
Approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum chez quelques femmes gabonaises, **MALOUTA Catherine Olivia ……..... 459**
Les relations familiales à l'épreuve de Facebook et WhatsApp dans la ville de Lomé : commune Golfe 5, **OURADEI Bétiré Daria & DANIOUE Tamasse ……...…….. 471**

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue**. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue ***Lɔŋgbowu*** sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowou* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords**, **Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie**.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. **Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets** (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :
- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(…)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation,* Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène, 202, 4,* p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue ***Lɔŋgbowu*** s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations…

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, … doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔŋgbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Email : ***rellshs2016@gmail.com***

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Le contenu des contributions constituant l'ossature de ce 14ème numéro de la Revue *Lɔŋgbowu*, est très riche.

Dans le domaine des lettres et langues, les auteurs se sont intéressés aux thématiques portant sur des sujets tels que la lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, la contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, un premier état des lieux des emprunts du Fang aux langues indo-européennes, la qualification et les stratégies didactiques en Dagara, le rapport entre la laideur physique et la bonté spirituelle et la poétique du symbole vivant du masque Wè, les géométries structurelles dans Le pagne noir de Bernard Binlin Dadié.

Le lecteur pourra lire avec intérêt, language education stakeholders' attitudes and personality versus interactions and motivational progress ett a critical evaluation of human interactions in lola shoneyin's The secret lives of baba segi's wives and buchi emecheta's the slave girl.

Différentes thématiques du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société ont été traitées.

Dans le champ de la géographie, les recherches apportent des lumières sur les difficultés agroéconomiques et l'exploitation agricole des bas-fonds dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, sur l'hévéaculture comme levier d'une mutation agricole mal assurée dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, sur l'état des lieux de l'agriculture numérique dans quelques départements de la Côte d'Ivoire et les SIG comme outil d'amélioration de la gouvernance locale des communes dans la levée des données fiscales.

Les recherches en histoire ont porté sur le contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales dans les profanations des objets sacrés et la désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire, Epena (1922-1960) comme exemple des résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo, l'onomastique dans les marchés de Pointe-Noire (1960-2018), la victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh est-elle une vérité ou plutôt une propagande ? Et la réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso.

Dans les champs de la Philosophique, de la psychologie et des sciences de l'éducation, l'ont a, entre autres contributions, l'intelligence artificielle comme prodromes d'une obsolescence du proprement humain, les défis des sociétés africaines face aux impasses de la démocratie dans la modernité politique, Bertrand Badié qui se préfère contre le savoir dans le cas du Rwanda. Le lecteur consultera trouvera également pour sa satisfaction, les méthodes pédagogiques utilisées dans les pratiques enseignantes qu'impose l'APC, la conception en Côte-d'Ivoire des équipes enseignantes sur le salut de

leurs âmes, l'impact « travail - vie privée » sur l'engagement organisationnel affectif et le rôle du bien-être psychologique au travail.

La sociologie et l'anthropologie sont couvertes à travers la persistance des mutilations génitales féminines, les pratiques touristiques et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire, l'approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum des femmes gabonaises.

Bonne lecture à chacun.

LA PREMIERE HAUTE-VOLTA (1919-1932) : LES AVATARS D'UNE COLONIE DANS LE CONTEXTE DE LA « MISE EN VALEUR ».

BAZIE Boubié[♣]

Résumé

Le développement économique de la première Haute-Volta (1919-1932), créée dans un contexte de raffermissement du colonialisme français post-guerre, devrait être réalisé, à l'instar de celui des autres territoires coloniaux français, par le plan Sarraut. Cependant, l'abandon de ce plan dès 1922, dû au manque d'investissements métropolitains, et le caractère extraverti de l'économie coloniale n'ont pas favorisé le développement escompté, surtout des colonies de l'hinterland. Ce faisant, les efforts de développement économique du gouverneur Hesling, pour la réalisation d'une autonomie économique, gage de son existence politique, firent de la culture du coton et l'augmentation abusive de l'impôt de capitation des ressources financières de la colonie. Pour ce faire, l'administration coloniale usa de l'indigénat pour atteindre de maigres résultats aux lourdes conséquences sociales. Aussi, la Haute-Volta fut-elle considérée à tort comme un réservoir de main-d'œuvre. En effet, la crise économique de 1929 a eu raison de son existence politique et territoriale. Le présent article analyse les péripéties de la survie économique de la première Haute-Volta, en s'appuyant essentiellement sur des sources d'archives et des travaux scientifiques.

Mots clés : Haute-Volta, politique économique, plan Sarraut, impôt, indigénat.

Abstract

The economic development of the first Upper Volta (1919-1932), created in a context of strengthening post-war French colonialism, should have been achieved, like that of other French colonial territories, by the Sarraut plan. However, the abandonment of this plan in 1922, due to the lack of metropolitan investments, and the extroverted nature of the colonial economy did not favor the expected development, especially of the hinterland colonies. Governor Hesling's efforts to achieve economic autonomy, which was a guarantee of his political existence, made cotton cultivation and the abusive increase of the capitation tax the financial resources of the colony. To do this, the colonial administration used the indigénat to achieve meager results with heavy social consequences. Also, Upper Volta was wrongly considered as a labor pool. Indeed, the economic crisis of 1929 took its toll on its political and territorial existence. This article analyzes the ups and downs of the economic survival of the first Upper Volta, relying mainly on archival sources and scientific works.

Keywords: Upper Volta, economic policy, Sarraut plan, taxes, indigenat.

[♣] Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso) ; Email : boubiebazie@yahoo.fr

Introduction

Au lendemain de la Grande Guerre, la France, sortie exsangue sur le plan économique et financier, mit à contribution ses possessions coloniales pour assurer sa relève. C'est dans ce contexte qu'un programme de « mise en valeur » fut conçu par le ministre des colonies d'alors, Albert Sarraut, qui proposait le recours à l'investissement de fonds métropolitains (C.R. Ageron et al, 2016, p.137). Les investissements publics devaient constitués l'épine dorsale dans ce financement de ce programme, avec un appel lancé aux investissements privés. La réalisation de ce programme dépendait du renforcement du pouvoir des autorités locales et de l'usage d'un code de l'indigenat qui était réifiée en même temps que codifiée (F. Cooper, 2012, p.75), afin de maintenir l'ordre colonial (E. Blanchard et J. Glasman, 2012). Cependant, « la mise en valeur économique » du plan Sarraut fut abandonnée par le pouvoir colonial sans pouvoir écorner la vieille doctrine selon laquelle chaque colonie doit régler ses comptes (J. Burbank et F. Cooper, 2009, p.30). Faute d'investissements conséquents, le pouvoir colonial fit appel à la main-d'œuvre *indigène* pour la réalisation des travaux nécessaires à la « mise en valeur ». Comment la jeune colonie de la Haute-Volta considérée comme un « réservoir de main-d'œuvre » devait-elle assurer sa « mise en valeur » en supportant celle des autres colonies de l'A.O.F ? Quelles furent ses conséquences sur la destinée de la colonie ?

Les ressources humaines de la colonie de la Haute-Volta jugées, à tort, comme intarissables, payèrent un lourd tribut dans cette « mise en valeur » coloniale, tant à l'intérieur de la colonie qu'à l'échelle de l'A.O.F. notamment en Côte d'Ivoire, au Soudan Français et au Sénégal. En effet, la création de la Haute-Volta n'avait pas suscité l'enthousiasme unanime du gouvernement général de l'A.O.F. Pour certains, sa naissance fut prématurée, et l'on voyait mal comment une colonie possédant si peu de richesses naturelles aurait pu faire preuve de sa « viabilité » (B. Beucher, 2008, p.211). Pour démonter la véracité de cette thèse, le premier gouverneur, Edouard Hesling procéda par une intensification de la culture du coton et la mise en œuvre d'importants travaux en matière d'infrastructures routières et d'équipements urbains. Cette période fut vécue par les populations comme une canicule avec l'intensification des contraintes administratives grâce au tandem administrateurs coloniaux et auxiliaires africains (Y.G. Madiéga, 1993, p.22).

On assista non seulement à la mise en place d'une politique coercitive de la culture obligatoire du coton et de la collecte de l'impôt de capitation, mais aussi à un recrutement intense de la main-d'œuvre voltaïque au bénéfice des autres colonies, provoquant la stagnation de son développement économique et social et des migrations importantes vers la colonie britannique de la Gold-Coast. Cette situation fut aggravée par la crise économique de 1929 dont la conséquence politique, la plus importante en A.O.F., fut la suppression de la Haute-Volta en 1932. Si la situation économique de la jeune colonie était jugée catastrophique, l'intensification de l'exploitation économique des colonies côtières a eu raison de son existence politique et territoriale,

pour avoir été considérée comme la main servile de cette exploitation. Par ailleurs, la crise avait imposé à l'A.O.F. une nécessité de réduction des dépenses de fonctionnement administratif. En étant en posture d'emprunteuse et pour donner des gages d'une gestion économe et d'un train de main réduit, l'A.O.F. devait réaliser de toute nécessité des économies là où elles étaient possibles (R. R. Gervais et I. Mandé, 2008, p.261).

Pour mener à bien la présente contribution, nous avons recouru aux sources d'archives, à certains travaux scientifiques et à quelques références bibliographiques.

Notre démarche emprunte deux temps. Nous analysons, dans un premier temps, la politique économique des autorités locales et les méthodes de mobilisation de la main-d'œuvre suite à l'échec du plan Sarraut. Dans un second temps, nous examinons les conséquences du rôle de « réservoir de main-d'œuvre » assigné à la Haute-Volta sur son évolution politique et territoriale.

1. La Haute-Volta à la recherche de son autonomie financière

La Haute-Volta fut créée deux décennies après l'occupation coloniale. Cette création tardive ne fut pas accueillie favorablement par les gouverneurs des colonies du Haut-Sénégal et Niger et de la Côte d'Ivoire. Si la non viabilité de la colonie au regard de ses maigres ressources naturelles était l'argument avancé, la convoitise de ses ressources humaines constituait la raison essentielle de cette opposition à sa création.

1.1. La nécessité d'une création contestée

La création de la colonie de la Haute-Volta en 1919, par le dédoublement de la vaste colonie du Haut-Sénégal et Niger, avait provoqué une polémique entre partisans et adversaires des gouverneurs chargés de son exécution. En effet, le lieutenant-gouverneur Brunet du Haut-Sénégal et Niger voyait, dans la gestation de la colonie, une amputation d'une manne financière importante avec la « grosse contribution »[1] que les populations de la future colonie apportaient au budget du Haut-Sénégal et Niger. Le lieutenant-gouverneur Raphaël Antonetti de la Côte d'Ivoire, lui, était favorable à la naissance de la Haute-Volta, mais avait souhaité le rattachement de Bobo-Dioulasso à sa colonie car il s'inquiétait d'être privé des bras valides nécessaires au développement de sa colonie[2].

La densité des ressources humaines, très souvent exagérées des territoires de la Haute-Volta, a constitué un enjeu de leur occupation à la fin du XIX^{e} siècle. Pour ce faire, derrière le programme de « mise en valeur économique » au lendemain de la Grande Guerre, se profilait l'idée de la valorisation du « capital humain » voltaïque dans le cadre du gouvernement général de l'A.O.F. (I. Mandé, 1995, p.317). C'est

[1] CNAB-218-Haute-Volta-Organisation administrative et territoriale de la colonie (1919-1932)-correspondance du Gouverneur général de l'A.O.F au ministre des colonies portant sur la division du Haut-Sénégal et Niger en deux colonies distinctes, Dakar, le 3 décembre 1918.

[2] CNAB-218-Haute-Volta-Organisation administrative et territoriale de la colonie (1919-1932)-correspondance

pourquoi la Haute-Volta avait été considérée comme née avant l'heure. La polémique sur la nécessité et/ou le moment ou non de sa création mit le gouverneur général de l'A.O.F, Gabriel Angoulvant qui la créa, sur la défensive et il répliqua[3]. D'après la plus haute autorité de l'A.O.F, Gabriel Angoulvant : « la Haute-Volta a été créée pour satisfaire à des besoins impérieux, à la fois d'ordre politique et économique » (1922, p.386). Il fut encore plus précis en martelant : « Ma première préoccupation a été, en détachant les territoires voltaïques du Haut-Sénégal-Niger, de placer à proximité de ces populations un organe de contrôle dont la présence était reconnue indispensable » (G. Angoulvant, 1922, p.386).

Le décret du 1er mars 1919 portant création de la Haute-Volta accordait à cette région un gouvernement local autonome, afin d'impulser son développement économique. Si la proximité d'un organe administratif, selon les plus hautes autorités de Dakar, dans ces régions aux ressources humaines importantes pouvait enclencher un développement économique, sur le terrain les choses se présentaient autrement. L'existence politique du territoire devait se fonder sur son développement économique, dont la réalisation n'était possible qu'avec la présence des infrastructures de communication importantes.

Si les conditions politiques et administratives, liées à la pacification des pays voltaïques, et le retour d'agents administratifs démobilisés permettaient la création de la colonie, les conditions économiques fondamentales à son autonomie financière, imposée par la loi des finances du 13 avril 1900, n'étaient pas encore une réalité. En effet, dans l'idéologie coloniale des années 1920-1930, l'activité économique nécessitait, tout d'abord, la création et le développement de moyens de communication tels des lignes télégraphiques, des routes, des radiers ou ponts, la construction ou la réfection de campements (P. Dramé, 2007, p.111). Ce fut dans cette logique que Periquet, ancien gouverneur du Haut-Sénégal et Niger, a proposé d'attendre que les moyens de communication, nécessaires à son existence, lui soient donnés avant de constituer la nouvelle colonie. Même si cette proposition de Periquet était une opposition à peine voilée à la naissance de la Haute-Volta, elle soulignait une réalité que la jeune colonie eut des difficultés à surmonter pour la création des richesses.

Pour lui, « ce sera hâter considérablement la mise en œuvre de tous les éléments de prospérité que de créer, au sein même des contrées à mettre en valeur, l'organe de puissante impulsion que constituera un gouvernement local autonome[4] ». Les autorités de Dakar, elles-mêmes, avaient une conscience claire du rôle primordial des infrastructures et liaient l'accroissement des ressources de la colonie en gestation à

[3]Angoulvant Gabriel, 1922, « Pourquoi j'ai crée la Haute-Volta ? » in *Revue Encyclopédie Coloniale et Maritime*, n°43 ; pp : 386-389.

[4]CNAB-218-Haute-Volta-Organisation administrative et territoriale de la colonie (1919-1932)-correspondance du Gouverneur général de l'A.O.F au ministre des colonies portant sur la division du Haut-Sénégal et Niger en deux colonies distinctes, Dakar, le 3 décembre 1918.

l'arrivée du rail à partir de la colonie de la Côte d'Ivoire afin de faciliter l'évacuation de ses produits[5].

Si le principe de la primauté des infrastructures est admis, pourquoi l'administration n'a-t-elle pas initié une sorte de subvention à la mise en place des infrastructures de la jeune colonie dans la mesure où les populations voltaïques avaient participé à la construction des infrastructures du Haut-Sénégal et Niger ? Les infrastructures construites, avant la création de la Haute-Volta dans la vaste colonie du Haut-Sénégal et Niger, étaient concentrées autour de Bamako.

Comparativement aux autres colonies voisines, la Haute-Volta, créée 23 ans après la fin des conquêtes, avait un retard considérable en matière d'infrastructures. C'est pourquoi, dès sa création en 1919, le gouverneur s'attela à la construction des bâtiments administratifs, des voies praticables dans le chef-lieu, Ouagadougou, pour la relier aux principaux centres de la colonie.

1.2. La « mise en valeur » de la colonie de la Haute-Volta

Le 9 novembre 1919, le lieutenant-gouverneur, Edouard Hesling s'installa définitivement à Ouagadougou et commença les travaux de l'organisation du gouvernement local[6]. Ces travaux, entamés avec un personnel réduit, visaient aussi à donner un visage urbain au chef-lieu de la colonie. En effet, avec la crise intense de personnel administratif au lendemain de la Grande Guerre, le gouverneur de la jeune colonie n'avait, comme collaborateurs aux premières heures de cette organisation qu'un administrateur-adjoint, chef de cabinet-et un administrateur doublé d'un agent des services civils. Ce personnel très insuffisant devait assurer le fonctionnement de cette administration naissante et la construction des premiers bâtiments en matériaux locaux. Ces bâtiments étaient destinés à l'hébergement du chef de la colonie et son personnel et à l'installation des premiers services[7]. Malgré l'amélioration de cette « organisation tout á fait rudimentaire et insuffisante grâce á l'arrivée de nouveaux agents »[8], la Haute-Volta fut le parent pauvre des colonies de l'A.O.F. en personnel administratif européen.

Après installation du gouvernement local, il fallait s'évertuer à résoudre le difficile problème de l'équilibre budgétaire de la colonie. Par ailleurs, le caractère extraverti de l'économie coloniale orientait les investissements du budget général de l'A.O.F. vers les colonies côtières, pour la mise en place des infrastructures de convoyage des produits vers la métropole. Ainsi, le peu d'intérêt pour les colonies de l'hinterland, en matière d'investissement dans la construction des infrastructures, accentua le retard de la colonie de la Haute-Volta dans ce domaine.

[5] CNAB-218-Haute-Volta-Organisation administrative et territoriale de la colonie (1919-1932)-correspondance du Gouverneur général de l'A.O.F au ministre des colonies portant sur la division du Haut-Sénégal et Niger en deux colonies distinctes, Dakar, le 3 décembre 1918.
[6] CNAB-226-Rapport politique annuel de la Haute-Volta de 1923
[7] CNAB-226-Rapport politique annuel de la Haute-Volta de 1923
[8] CNAB-226-Rapport politique annuel de la Haute-Volta de 1923

Pour ce faire, le combat des autorités locales pour son existence politique les poussa à exiger des populations des efforts à un rythme infernal. Ce faisant, la construction de l'État colonial voltaïque devait passer par l'intensification de la collecte de l'impôt de capitation et le recrutement de la main-d'œuvre. La grosse équation à résoudre, pour les nouvelles autorités locales, était la suivante : comment combiner la forte demande de la main-d'œuvre voltaïque sur les chantiers de l'A.O. F. et le développement économique de la colonie, gage de son existence politique ? La réponse à ces deux obligations par les autorités de la colonie déboucha sur un malaise général, dû aux efforts imposés aux populations[9].

Le premier gouverneur, Edouard Hesling, avait une conscience claire de la convoitise de la main-d'œuvre voltaïque par les entreprises privées. Donc, pour éviter que la colonie soit réduite à servir effectivement de réservoir de main-d'œuvre pour les territoires voisins, il décide d'y promouvoir un développement fondé sur l'émergence d'une agriculture performante (A. Schwartz, 1995, p.267). Ce fut par la circulaire n°162 du 25 janvier 1924 que la culture du coton fut instituée comme obligatoire en Haute-Volta[10]. Un extrait de cette circulaire évoque les instructions du gouverneur aux commandants de cercle en ces termes :

> La culture du coton doit être intensifiée le plus possible afin d'augmenter dans la plus large proportion la part de la récolte non nécessaire à la consommation locale et, par suite, disponible pour l'exportation. Je laisse à votre initiative et à votre appréciation le choix des meilleurs moyens à adopter pour atteindre ces résultats avec l'assistance des chefs.[11]

L'institution de cette culture obligatoire est marquée par l'utilisation de la contrainte officielle pour produire quantitativement le coton. Pour ce faire, arrêtés et circulaires chargés d'instructions s'enchainent pour imposer la culture, les champs collectifs, leurs extensions, le travail prestataire pour augmenter continuellement la production. Malgré les instructions données par l'autorité coloniale, force est de reconnaître que la politique coercitive de la production cotonnière fut un échec.

L'échec de la culture du coton et de sa politique coercitive se remarqua à travers la production de chaque campagne, qui était loin des résultats escomptés. En effet, au cours de la campagne de 1924-1925, la production était de 3 000 tonnes de coton brut. En 1925-1926, la production brute, qui était de 6 000 tonnes, était en deçà des estimations d'une production entre 7 000 et 8 000 tonnes avec l'extension des champs collectifs par la circulaire du 20 mai 1925[12]. Dès la campagne 1926-1927, la production commercialisée de coton-graine tomba à

[9]CNAB -243-Rapport de mission d'inspection de Bernard Sol
[10] CNAB -243-Rapport de mission d'inspection de Bernard Sol
[11] CNAB -243-Rapport de mission d'inspection de Bernard Sol
[12] CNAB-243-Rapport de mission d'inspection de Bernard Sol

2 014 tonnes, oscilla entre 2 500 et 3 000 tonnes, les deux campagnes suivantes, mais ne dépassa 4 000 tonnes qu'en 1929-1930.[13] L'échec de cette culture obligatoire du coton avait entrainé sa suppression par la circulaire du 9 janvier 1930 du gouverneur par intérim, Chessé. Les populations voltaïques subirent brimades et exactions de toutes sortes pendant les six ans de la politique agricole des deux premiers gouverneurs Hesling et Fournier.

Les raisons de cet échec furent le zèle des chefs de canton dans l'application des instructions, l'attitude des administrateurs à l'égard des commerçants et le cours du coton. Tout le système oppressif, qui entourait cette production cotonnière, se résumait en ces lignes selon P. Toé :

> D'abord, ce fut au niveau des administrateurs qui voulaient préserver leur carrière ; puis des paysans qui se trouvaient dans le dilemme de produire ou d'aller en prison ; et enfin les chefs de canton, auxiliaires et l'administration qui gagnaient sur deux tableaux : bonnes côtes et cadeaux, d'où le zèle dans la pratique ; ce qui se traduit par l'abus très souvent dans l'extension des champs collectifs (2003, p.71).

Avec l'échec de la culture de coton, le budget de la colonie a été renfloué, principalement, par le produit de l'impôt de capitation qui n'a cessé de connaître une augmentation. Ainsi, le produit de la capitation passe de 9 800 000 francs en 1924 à 32 500 000 francs en 1930 et constitua, en moyenne, plus de 80% des recettes totales de la colonie[14]. Ainsi, on assista à une augmentation de 500% qu'aucune raison, pendant cette période, ne pourrait justifier. La fixation des rôles d'impôt ne se fondait pas sur un recensement nominatif, mais sur des estimations. Cela avait non seulement provoqué des abus, mais aussi débouché sur des exodes des populations vers la colonie anglaise de la Gold Coast (B. Bazié, 2016, p.245).

L'augmentation de la population ne pouvait pas être une réalité avec les ponctions régulières de bras valides, des exodes mais aussi des effets mortifères des disettes et des maladies. En effet, en 1922, 4000 et 2200 travailleurs voltaïques étaient respectivement sur les chantiers du chemin de fer Thiès-Kayes et de la Côte d'Ivoire[15].

La paie de l'impôt constituait le souci majeur de l'existence pour ces populations. Surnommé le « prix de la vie », l'impôt était la cause principale des enrôlements des populations aux fins de réquisitions de main-d'œuvre salariée sur les chantiers des chemins de fer de la Côte d'ivoire, du Thiès-Kayes et aussi des entreprises privées.

Le rapport d'inspection de Bernard Sol avait souligné les conséquences néfastes du *bluff* cotonnier ainsi que du recrutement intensif de la main-d'œuvre voltaïque pour les travaux de mise en valeur des autres colonies de l'A.O.F. En effet, l'imposition et surtout la part

[13] CNAB-243-Rapport de mission d'inspection de Bernard Sol.
[14] CNAB-243-Rapport de mission, doc.cit.
[15] CNAB-230-Haute-Volta-Rapport politique du 3e trimestre de 1922

importante réservée à la culture du coton au détriment des cultures vivrières nécessaires à la vie du pays et ont, par la suite, une part de responsabilité dans les disettes qui le désolent périodiquement[16]Le Lieutenant-gouverneur, Chessé, en s'appuyant sur les données du rapport, supprima la culture obligatoire du coton en 1930 et chercha à limiter le recrutement intensif de la main-d'œuvre (A. Schwartz, 2003, p.1295).

Face à ces réticences des autorités de la colonie à répondre à la demande de plus en plus croissante de la main-d'œuvre des entreprises privées installées dans les colonies côtières, notamment en Côte d'Ivoire, la colonie fut supprimée en 1932 afin de lever toute entrave administrative au recrutement de la main-d'œuvre.

2. La main-d'œuvre en A.O.F. avait un visage voltaïque

Les efforts des autorités locales n'ont pas pu éviter à la Haute-Volta son sort originel de réservoir de main-d'œuvre. Si les Voltaïques étaient mobilisés pour les travaux de tout genre à l'intérieur de leur colonie, ils étaient, inlassablement, sollicités pour d'autres travaux à l'échelle de l'A.O.F.

2.1. Les méthodes de mobilisation de la main-d'œuvre

L'économie de l'A.O.F. étant essentiellement agricole, l'exploitation de ses ressources ainsi que la construction des voies d'évacuation avaient nécessité la mobilisation d'une main-d'œuvre importante. De ce fait, la question de la main-d'œuvre fut la variable d'ajustement de cette mise en valeur économique des territoires (R. Tiquet., 2019, p.21) et sa mobilisation nécessita la mise en place d'un système répressif.

La réalisation de ce programme de « mise en valeur » avait pour objectif de « fournir dans le moindre délai, aux besoins de la vie nationale la plus grande somme des produits principaux qu'elle réclame »[17]. Pour y arriver, « l'autorité publique aux colonies doit essentiellement consacrer les facultés et les moyens d'action dont elle dispose à l'intensification des ressources naturelles que le territoire local est tout désigné pour fournir »[18].Ce rôle assigné à l'administration coloniale passait par la construction d'une rhétorique de légitimation du travail forcé, mais aussi par la mise en place des moyens répressifs de mobilisation de la main-d'œuvre afin de réaliser les infrastructures, notamment la construction et l'aménagement de voies de communication, la construction d'infrastructures économiques et administratives, et de répondre aux desiderata des entreprises privées nécessaires à la mise en valeur. Le fondement juridique de cette politique coercitive fut la loi du 13 avril 1900 instituant l'autonomie

[16] CNAB-243-Rapport de mission, doc.cit.

[17]Archives Nationales de Côte d'Ivoire-4RR20 (2) -Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant fixation de mise en valeur des colonies françaises, Paris, 20 octobre 1921, p.13.

[18] Archives Nationales de Côte d'Ivoire-4RR20 (2) -Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant fixation de mise en valeur des colonies françaises, Paris, 20 octobre 1921, p.13.

financière des colonies. Ce « colonialisme à moindres frais » (F. Cooper, 2012, p.75) était justifié par le fait que les colonies étaient censées payer les coûts de leur propre répression. Ainsi, pendant que le pouvoir colonial formulait progressivement un discours légitimant l'utilisation du travail forcé en A.O.F., il mettait en place, en parallèle, un système répressif et réglementaire légalisant la contrainte (R. Tiquet 2019, p.26): le code de l'indigénat.

Au nom de la lutte contre une certaine « paresse congénitale de l'indigène » par un « travail civilisateur » et pour un prétendu intérêt général dans les colonies, la prestation fut imposée. Elle fait obligation à tous les hommes valides de fournir annuellement - et gratuitement- à l'administration un certain nombre de jours de travail en vue de la réalisation des tâches d'intérêt collectif comme la construction et l'entretien des bâtiments administratifs, des routes, des ponts, etc. (A. Schwartz, 1995, p.264). Le travail prestataire ou travail forcé fut la principale source de la mobilisation de la main-d'œuvre pour les travaux administratifs à l'intérieur de la colonie. Pour lever cette main-d'œuvre, l'administration s'appuya sur les chefs de cantons.

Pour faciliter la tâche aux chefs, l'autorité coloniale s'attela à augmenter leur prestige par l'amélioration de leur situation matérielle. Dès 1922, une rubrique, portant crédits à distribuer aux chefs, fut inscrite au budget de la colonie de la Haute-Volta. La solde totale des chefs passa de 160 000 francs en 1922 à 334 110 francs en 1929. Celle du Mogho-Naaba de Ouagadougou considéré comme chef supérieur passait de 24 000 en 1928 à 30 000 en 1929[19].

Par ailleurs, deux conseils de notables furent créés en 1920 et 1921 respectivement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso principalement pour répondre aux exigences d'assister l'administration dans le recrutement de la main-d'œuvre. De ce fait, les plans des travaux et le nombre de prestataires à lever étaient approuvés lors des audiences de ces conseils. Laurent Fourchard rend bien compte le rôle de la chefferie dans le recrutement de cette main-d'œuvre :

> la chefferie fit office de courroie de transmission : les ordres du commandant de cercle, approuvés systématiquement en conseil de notables par les chefs de province ou de canton, étaient transmis aux chefs de villages qui faisaient venir les prestataires en ville. La chefferie rendait compte à l'autorité supérieure de leur arrivée et les hébergeait le temps des travaux (2003, p.1423).

Si la contribution des chefs a permis, sans aucun doute, le recrutement de la main-d'œuvre prestataire, celle du système de l'indigénat n'en fut pas des moindres.

Le régime de l'indigénat a été institué en Haute-Volta par le décret du 15 novembre 1924. Cependant, malgré le décret du 22 octobre 1925 réglementant pour la première fois le travail indigène en A.O.F., un arrêté général du 20 juin 1925, en conformité des dispositions du

[19]ANCI-X-13-255 à 258-Rapports politiques annuels de la Haute-Volta de 1929.

décret du 15 novembre 1924, avait placé la Haute-Volta dans un régime d'exception[20]. Dans la colonie de la Haute-Volta, à titre exceptionnel, les pénalités, prévues par l'article 12 du décret du 30 septembre 1887, étaient toujours maintenues ; elles allaient de 1 à 15 jours de prison et de 1 à 100 francs d'amende[21]. Le maintien de ces pénalités, appelées pouvoirs disciplinaires des administrateurs, était dû au fait que le régime de l'indigénat était source de mobilisation de main-d'œuvre, car la majorité des peines prononcées se rapportaient à des infractions fiscales ou économiques, notamment le refus d'exécution des prestations, de travail d'utilité publique ou de paiement d'impôt[22].

Ce moyen répressif, entre les mains des chefs de circonscriptions, était abusivement utilisé, malgré les mises en garde des organisations internationales. En effet, la convention anti-esclavagiste de la Société des Nations en 1926 et celle du Bureau International du Travail contre le travail forcé en 1930 constituèrent les moments culminants de l'affirmation du principe limitant la politique coercitive de la main-d'œuvre. Ce système coercitif fut maintenu en A.O.F. car, selon son gouverneur général, limiter le travail forcé aux seuls travaux administratifs mettrait ses territoires dans une position « délicate ». Selon lui, « les Africains étaient trop primitifs et trop décalés par rapport aux lois du marché international pour travailler volontiers pour les Européens » (F. Cooper, 2004, p. 24). Donc, entre les normes internationales et les réalités locales, l'administration coloniale procéda par l'envoi d'ordres oraux aux chefs de cantons pour le recrutement de la main-d'œuvre.

Face aux pouvoirs disciplinaires des administrateurs, un dilemme se présentait aux populations : refus d'exécuter les contraintes administratives ou être punies à les exécuter doublement. C'est là que le système de l'indigénat tenait son importance, tant dans le maintien de l'ordre que dans la mobilisation de la main-d'œuvre. Les populations devaient faire le choix entre la prison et l'amende en fonction de l'infraction punissable. Sur quelle base, les critères d'équivalence entre la faute et la punition étaient-ils établis ? Seule l'administration savait bien la définir !

Il est évident que la peine était disproportionnée à la faute (impôt non payé, prestation non exécutée, etc.) puisqu'il s'agissait de l'exécution d'une peine dans un régime d'exception. D'ailleurs, l'application des peines véhiculait par là un discours tentant à convaincre les populations qu'il fallait mieux se soumettre que de se dérober puisqu'il n'y avait pas de moyens échappatoires, surtout que la famille était contrainte à supporter la peine. Le cas échéant, les contrevenants étaient emprisonnés et soumis au travail pénal. L'indigénat devenait, dès lors, l'instrument indispensable de l'économie politique coloniale, le cœur de la matrice répressive, où tout

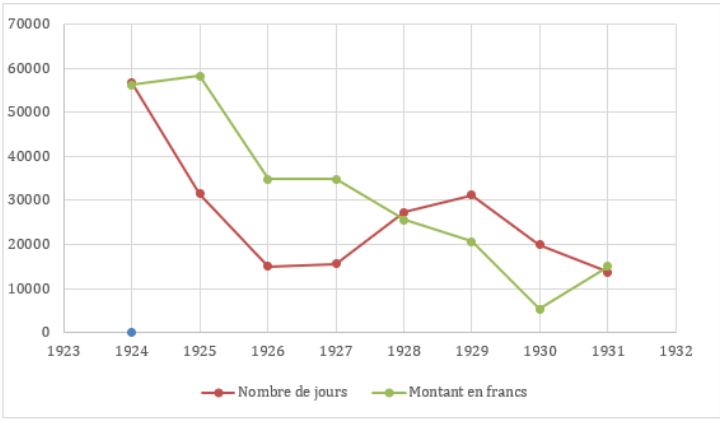
[20] Archives Nationales de Côte d'Ivoire-1790(A)-Colonie de la Haute-Volta-Rapport annuel de 1929.

[21]Cette situation n'était pas propre à la seule colonie de la Haute-Volta. Même au Sénégal, ce fut en 1929 que les dispositions du décret de 1925 furent appliquées. Voir Tiquet (2019, p. 27).

[22] ANCI-X-13-255 à 258-Rapports politiques annuels de la Haute-Volta de 1929.

mène au travail (R. Tiquet, 2019, p.26). Le graphique illustre comment l'administration convertissait les peines en journées de travail.

Graphique n°1 : Evolution des punitions en Haute-Volta de 1924 à 1931



Source : ANCI-X-13-255 à 258-Rapports politiques annuels de la Haute-Volta de 1929 et 1931

Au regard des données du graphique, on remarque que les punitions constituaient une source importante de main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre pénale était employée aux travaux administratifs : travaux d'hygiène, de voirie, de constructions, corvée d'eau, sous la surveillance des gardes-cercle principalement dans les centres urbains. L'année 1924, coïncidant avec l'introduction de la culture obligatoire du coton, explique le taux très élevé des punitions de toute nature. Les jours de punition connurent une décroissance au profit de rachat des peines jusqu'en 1926-1927, période marquée par une disette. Après la disette, le rachat connut ensuite une croissance avec l'augmentation de la production cotonnière entre 1927 et 1929[23].

Le rachat des peines connut une diminution sous l'effet du décret du 4 avril 1929 qui majorait les amendes de l'espèce de 40 décimes. Ce faisant, on arrivait, par le simple exercice du pouvoir disciplinaire, à infliger des amendes pouvant atteindre 500 francs[24]. Cette augmentation des amendes apparaissait comme une mesure contribuant à avoir plus de jours de prison, c'est-à-dire de jours de travail que d'amendes disciplinaires. Par ailleurs, les populations avaient déjà, avant l'augmentation de 1929, opté pour le choix de la prison que de l'amende à payer. C'est pourquoi on a constaté que malgré l'augmentation de l'amende, en 1929, le montant d'ensemble avait considérablement baissé jusqu'à 1931.

[23] ANCI-X-13-255 à 258-Rapports politiques annuels de la Haute-Volta de 1929 et 1931

[24] Archives Nationales de Côte d'Ivoire-1790(A)-Colonie de la Haute-Volta-Rapport annuel de 1929.

2.2. La main-d'œuvre voltaïque sur les chantiers en A.O.F

Les Voltaïques ont énormément contribué à la mise en valeur de l'A.O.F. Cela fut souligné par le reporter du Petit Parisien, Albert Londres et repris par Issiaka Mandé en ces termes :

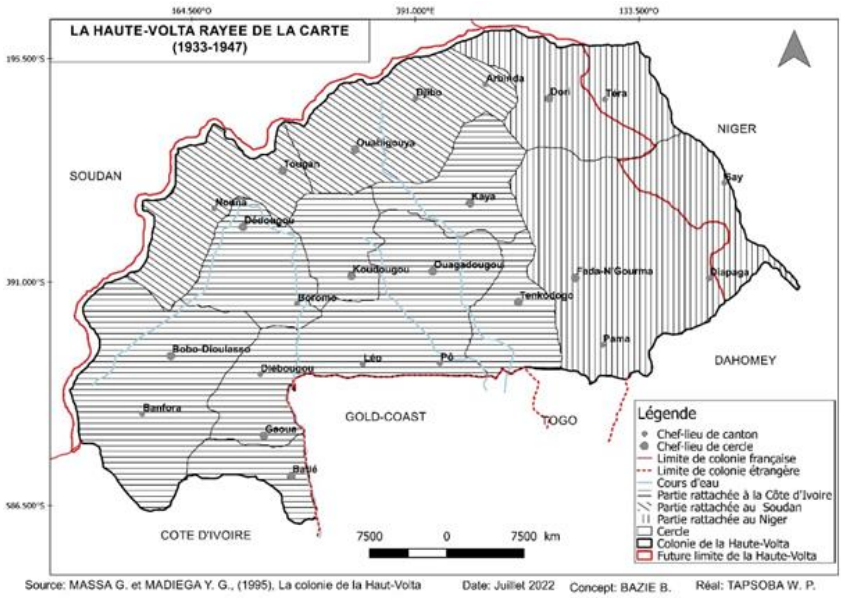
> Ainsi, nous arrivons en Haute-Volta, dans le pays mossi. Il est connu en Afrique sous le nom de réservoir d'hommes : trois millions de nègres. Tout le monde vient en chercher comme de l'eau au puits. Lors des chemins de fer Thiès-Kayes et Kayes-Niger on tapait dans le Mossi. La Côte-d'Ivoire, pour son chemin de fer, tape dans le Mossi. Les coupeurs de bois montent de la lagune et tapent dans le Mossi » (1995, p.317).

Un bilan officiel de ces ponctions fut dressé par l'administrateur Delavignette en ces termes :

> Dans l'ancienne Haute-Volta, colonie de 3 millions de paysans, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française a levé 25 276 manœuvres de 1920 à 1924 pour les travaux de chemin de fer de Thiès au Niger ; 42 830 de 1921 à 1930 pour le chemin de fer d'Abidjan à Ferké ; et il a laissé lever 16 451 manœuvres de 1920 à 1930 pour les coupes de bois et les plantations de la Côte d'Ivoire. En dix ans, 84.107 paysans ont dû servir loin de leur terre, à 1 000 kilomètres à l'ouest, à 500 kilomètres au sud. Dans la colonie même, de 1927 à 1929, les chantiers administratifs en ont réquisitionné 42 313 et les chantiers commerciaux 52 416. Si l'on s'en tient à ces chiffres officiels (publiés à l'occasion de l'exposition de 1931), on peut dire que de 1920 à 1930, près de 189 000 hommes valides, dans la force de l'âge, représentant le meilleur vingtième de la population, ont été arrachés à la famille, au mariage, au village, au champ (Delavignette Robert cité par I. Mandé, 1995, p.320).

Ainsi, ces interminables demandes de la main-d'œuvre, pour les chantiers à l'échelle de l'A.O.F., et les multiples contraintes exigées à l'intérieur de la colonie, qui manquait considérablement de moyens matériels importants et de crédits conséquents pour son développement économique, pressurèrent les populations voltaïques. Si la situation économique constitua une des raisons de la dislocation de la colonie de la Haute-Volta, la raison principale fut l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles de la Côte-d'Ivoire. D'autant plus que les colonies de la Mauritanie et du Niger n'avaient pas de situation économique meilleure que celle de la Haute-Volta (R. R. Gervais et I. Mandé, 2008, p.247). Comme l'indique la carte ci-dessous, la partie plus vaste et la plus peuplée de la colonie de la Haute-Volta disloquée revenait à la Côte d'Ivoire. La suppression de l'organe politique mettait fin aux entraves de recrutement de la main-d'œuvre. Car depuis sa création, les lieutenants-gouverneurs de la colonie ne cessaient d'attirer l'attention des plus hautes autorités de l'A.O.F. sur le

danger qui guettait la Haute-Volta suite aux recrutements réguliers de sa main-d'œuvre au profit des autres colonies[25].



Conclusion

L'évolution politique et territoriale de la colonie de la Haute-Volta, pendant la période de l'entre-deux guerres, est illustrative des rôles qui avaient été assignés aux différentes colonies de l'A.O.F. dans la politique de mise en valeur. A la création de la colonie, ses premières autorités tentèrent de développer l'agriculture, notamment la culture du coton, avec un rythme infernal entretenu par le tandem administrateurs-chefs de canton. On assista, dans cette situation coloniale, à un écrasement des paysans sous le poids de la pression d'en haut et de celle d'en bas. Cette politique répressive n'allait pas tarder à montrer ses limites avec les multiples résistances des populations, d'où l'exode vers la colonie britannique de la Gold Coast. Malgré les échecs, le gouverneur Hesling laissait toujours transparaître, dans les rapports, un certain espoir. Comme la colonie était représentée par la figure de sa plus haute autorité, il s'agissait pour lui d'un échec à mettre à son actif. Créée tardivement par rapport à la plupart des colonies de l'A.O.F, elle a vaincu 13 ans avant d'être sacrifiée sur l'autel des intérêts économiques coloniaux. En effet, la place importante de la main-d'œuvre, dans la mise en valeur de l'A.O.F, constitua la charge explosive qui emporta la colonie de la Haute-Volta. Ainsi, le retard sur le plan administratif et économique que la création de la colonie comptait combler fut jeté aux oubliettes et ses hommes

[25] CNAB-230-Haute-Volta-Rapport politique du 3e trimestre de 1922

mobilisés sur les chantiers de l'A.O.F, après sa suppression.

Sources et Bibliographie

Sources d'archives

Archives Nationales de Côte d'Ivoire-4RR20 (2) -Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant fixation de mise en valeur des colonies françaises, Paris, 20 octobre 1921.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire-1790(A)-Colonie de la Haute-Volta-Rapport annuel de 1929.

Archives Nationales de Côte d'Ivoire-5EE1 (1) -X-1-37-Rapport d'ensemble sur la situation de la colonie de la Haute-Volta au 31 décembre 1920.

Centre National des Archives du Burkina-226-Haute-Volta-Rapport politique annuel de 1923.

Centre National des Archives du Burkina-236-Haute-Volta-Rapport annuel politique et administratif, 1926.

Centre National des Archives du Burkina -214-Organisation administrative et politique de la Haute-Volta (1916-1932)

Centre National des Archives du Burkina -230-Haute-Volta-Rapport politique du 1er trimestre, 1922

Centre National des Archives du Burkina -243-Rapport de mission d'inspection de Bernard Sol

Bibliographie

AGERON Charles-Robert et al, 2016, *Histoire de la France coloniale (1914-1990)*, Paris, Armand Colin, 654p.

ANGOULVANT Gabriel, 1922, « Pourquoi j'ai crée la Haute-Volta ? », *Revue Encyclopédie Coloniale et Maritime*, n°43, p. 386-389.

BAZIE Boubié, 2016, *La colonisation des Lobi du Burkina Faso de 1897 à 1960 : entre insoumission et changement social*, Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, thèse de Doctorat Unique, 444 p.

BEUCHER Benoît, 2009, *La naissance de la communauté nationale burkinabè, ou comment le Voltaïque devint un « Homme intègre »*, Fonds d'Analyse des Sociétés Politiques, 108 p.

BLANCHARD Emmanuel et GLASMAN Joël, 2012, « Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie émergente », in BAT. Joël et COURTIN Nicolas (dir), *Maintenir l'ordre colonial*, Presses Universitaires de Rennes.

BURBANK Jane et COOPER Frederick, 2009,« Nouvelles » colonies et « vieux » empires », *Société d'études soréliennes | « Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* » 2009/1 n° 27 | pages 13 à 35 ISSN 1146-1225 https://www.cairn.inforevue-mil-neuf-cent-2009-1-page-13.htm

COOPER Frederick, a 2004, *Décolonisation et travail en Afrique : l'Afrique britannique et française, 1935-1960*, Paris, Karthala, 578 p ;

b 2010, *Le colonialisme en question*, Paris, Payot ;

c 2010« La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire »,

Labyrinthe [En ligne], 35 | 2010 (2), mis en ligne le 27 juillet 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : http:// journals.openedition.org/labyrinthe/4085 ; DOI : 10.4000/labyrinthe.4085.

DUPERRAY Anne-Marie, 1978, *Le pays gourounsi de Haute-Volta : conquête et colonisation, 1896-1930*, Paris I, thèse de troisième cycle, 377p.

FOURCHARD Laurent, 2003, « Villes et travail forcé en Haute-Volta 1919-1932 » in Yénouyaba Georges MADIEGA et Oumarou NAO(Sous dir), *Burkina Faso : cent ans d'histoire, 1895-1995*, Paris, Karthala, Tome 2, pp.1405-1429

HIEN, Pierre. Claver., 2007, « Aux origines administratives de la capitale politique de la Haute-Volta : Ouagadougou (1904-1960) » in *Science et technique, Revue burkinabè de la recherche, Lettres, Sciences sociales et humaines*, Vol, 25, n°1-décembre 2007, pp : 143-157.

HIEN, P. Claver et Palm, J. Marc, 2009, « Particularismes identitaires et construction nationale au Burkina Faso de 1919 à nos jours » in *Annales de l'Université de Ouagadougou-Série A, Vol.009*, Décembre 2009, p.244.

MANDE Issaka, 1995,« Les migrations de travail des Voltaïques : une panacée pour l'économie ivoirienne de 1919 à 1960 », in MASSA Gabriel et MADIEGA Georges (dir), *La Haute-Volta coloniale : Témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, pp : 313-340.

SCHWARTZ Alfred,1995, « La politique coloniale de mise en valeur agricole de la Haute-Volta (1919-1960), in MASSA Gabriel et MADIEGA Georges (dir), *La Haute-Volta coloniale : Témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala, 1995, pp : 263-292.

TIQUET Romain, 2019, *Travail forcé et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal : années 1920-1960*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 282 p.

TOE Patrice, 2003, « De Hesling à Fournier : la mise en valeur coloniale ou la politique des produits industriels dans la colonie de la Haute-Volta (1919-1932), *Science et technique*, Vol.24, n°1-Janvier-juin 2003, p.67-77.